



Je suis propriétaire des murs d'un local, jveux recuperer le fond

Par **zako**, le **12/02/2009** à **02:56**

bonjour,
mon père a signé un bail avec un homme qui est décédé avant la fin du bail, sa femme s'est aussitôt autorisé a reprendre l'affaire,
elle s'est même inscrite a la chambre des commerces a son nom comme si le bail avait été signé avec l'accord de mon père a son nom a elle, seulement mon père ne la jamais autorisé a reprendre l'affaire même en tant que veuve de notre défunt locataire, elle s'est armée d'un avocat et passe désormais pour la femme honnête qui fait tous dans les règles de l'art... mon père tient a son commerce il y a des souvenirs auxquels il tiens beaucoup il ne dors plus depuis que cette femme lui a fait comprendre qu'elle n'avait pas l'intention de s'en aller même avec une indemnisation que peut-on faire? on sait qu'elle ne possède pas d'acte signifiant un quelconque héritage en sa faveur et qu'il existe une autre héritière directe issu d'un premier mariage... aidez moi a trouver une issue favorable pour mon père merci d'avance